

0303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
0303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 24 juin 2026

Convocation transmise
le : 10 juin 2026

L'an deux mille vingt-six - le mercredi 24 juin 2026

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Châteauroux, Place de la Mairie, salle du conseil sous la présidence de Monsieur Michel GEORJON son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 18
Votants : 22

Résultats du vote

Voix « pour » : 22
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
26 juin 2026

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, PERROT Lionnel, Gilbert BLANC, Éric DOMENGE-ABEAU, Christophe FERRET, Pascale GRENOUILLOUX, Dominique GUIGNAT, Tony IMBERT, Martine LACOTTE, Jean-Michel ROUALDES, Patrice BOIRON, Philippe MOREAU, Christophe VANDAELE, Joel MORICHON, Stephane ZECCHI.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Gil AVEROUS à Michel GEORJON
Michaël POINTIERE à Tony IMBERT
Guy ROBIN à Gilbert BLANC
Henri LORY à Éric CHALMAIN

Etaient absents et excusés

Andre STROUPPE
Olivier LARROUYAT
Jean-Marc VERRHIEST
Brigitte VOITIER
Vincent MILLAN
Philippe NEUVILLE
René ROUET
Thierry GREGOIRE
Guillaume CHAUSSEMY
Jean-Pierre POITEVIN

**Dossier n° 2026-006-005 BIS se substitue à la délibération n°2026-006-005
pour erreur matérielle**

Objet : Sortie de l'actif du SYTOM de la région de Châteauroux

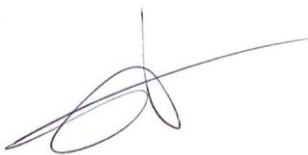
Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de sortir de l'actif les biens désignés ci-dessous, par mise à la réforme :

COMPTE	DESIGNATION	DATE D'ACQUISITION	VALEUR
21838	Ordinateur imprimante	2009	5 245.26€
21838	Ordinateur	2014	1 421€
21838	Ordinateur	2016	1 177€

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De valider la sortie de l'actif des ordinateurs obsolètes.
- D'autoriser le Président à signer les certificats administratifs nécessaires à la tenue de l'inventaire.
- D'autoriser le Président, en concertation avec le trésorier, à réaliser les opérations comptables nécessaires pour la mise à jour de l'actif du syndicat.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Michel GEORJON

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.